

Une nouvelle loi sur l'accessibilité

L'accessibilité, c'est quoi ?

C'est quand tout le monde peut comprendre et utiliser les choses.

Par exemple :

- lire une information
- prendre le bus
- aller sur Internet.



Ce qui va changer

Le Ministre Coppieters veut changer la loi sur l'accessibilité.

C'est le Ministre qui s'occupe du handicap en Wallonie.

Le Ministre Coppieters a demandé au Conseil son avis.

C'est pour savoir comment bien changer la loi.



Voici l'avis du Conseil consultatif.

Il faut réfléchir à l'accessibilité partout.

Par exemple :

- ça doit être facile d'aller à l'école
- ça doit être facile d'utiliser les transports
- ça doit être facile de comprendre les informations.



Il faut demander l'avis des personnes avec un handicap.

Il faut vérifier que tout le monde respecte la loi sur l'accessibilité.

Il faut punir les personnes qui ne respectent pas la loi.

Et il faut aider les personnes qui respectent la loi.



1. Il faut des bâtiments accessibles.

Quand on change les choses dans les bâtiments c'est souvent pour les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.

Mais il faut aussi penser aux autres personnes.

Par exemple :

- les personnes qui ne voient pas ou pas bien
- ou les personnes qui ont des difficultés pour comprendre.



Tous **les bâtiments ouverts au public** doivent être accessibles.

Ce sont par exemple :

- les musées
- les cinémas
- les théâtres
- les hôpitaux.



Ça doit être facile d'aller dans ces bâtiments.

Il faut mieux **former les architectes et les ingénieurs**.

Il faut des cours pour apprendre c'est quoi l'accessibilité.

C'est important parce que ce sont les personnes qui construisent les bâtiments.



Il faut aussi vérifier si **les bâtiments qui existent déjà** sont accessibles.



2. Il faut des informations accessibles.

Ça veut dire des informations faciles à comprendre pour tout le monde.

Tout le monde doit comprendre les informations.

Par exemple :

- Pour les personnes qui ont des difficultés pour entendre il faut traduire les informations en langue des signes. Et il faut mettre des sous-titres.
- Pour les personnes qui ont des difficultés pour comprendre il faut des informations en **F**acile à **L**ire et à **C**omprendre. On dit aussi **FALC**.



Et il faut une loi pour que tous les services publics donnent des informations accessibles.

Les services publics c'est par exemple :

- les hôpitaux
- les transports en commun
- la commune.



3. Travailler doit être accessible à tout le monde.

Les personnes avec un handicap ont le droit de travailler.

Il faut **des endroits de travail accessibles**.

Par exemple :

- avec une rampe
- avec un ascenseur
- avec des toilettes adaptées.



Il faut **des endroits de travail près de la maison.**

C'est mieux quand on ne doit pas faire beaucoup de trajet.

C'est parfois difficile de se déplacer quand on a un handicap.



Il faut **des formations faciles à comprendre.**

C'est important de faire des formations pour apprendre un travail.



Il faut **des écoles accessibles.**

Les enfants et les jeunes avec un handicap doivent aller à l'école comme tout le monde.



Il faut des transports accessibles.

Ça veut dire que ça doit être facile de prendre :

- le bus
- le tram
- le train.



C'est important pour aller au travail, à l'école ou à une formation.

4. Il faut des services accessibles.

Les services ce sont par exemple :

- les communes
- les banques
- les médecins.



Souvent, il faut aller sur internet pour poser une question ou quand on a un problème.

Ça doit changer.

Il faut toujours **pouvoir contacter une personne** quand on a une question.

Pour certaines personnes, c'est plus facile de parler avec une personne.



Dans ces services, il faut aussi donner des informations claires et faciles à comprendre.

5. Il faut des rues et des transports accessibles.

Par exemple :

- des trottoirs sans obstacles
- des bus avec une rampe.

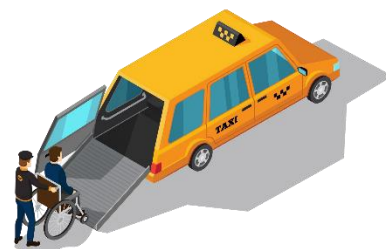


Il faut **former les chauffeurs**.

Les chauffeurs doivent savoir comment aider les personnes avec un handicap.

Il faut aussi d'autres solutions pour les personnes qui ne peuvent pas prendre les transports en commun.

Par exemple : un taxi avec une aide.



Souvent les enfants avec un handicap vont en bus à l'école.

Ce sont des bus spéciaux.

Ça s'appelle le **transport scolaire**.



Souvent le trajet en bus est très long.

Et les bus ne sont pas confortables.

Ça doit changer.

Le transport scolaire doit être plus rapide et plus confortable.

6. Il faut des soins de santé accessibles.

Les informations sur la santé doivent être claires et faciles à comprendre.

Par exemple :

- comment prendre un médicament
- comment se faire soigner
- ce qu'il faut faire pour rester en bonne santé.



Tous les hôpitaux, les centres de santé et les médecins doivent être accessibles.

Par exemple :

- ça doit être facile d'aller à l'hôpital
- ça doit être facile de trouver son chemin dans l'hôpital.



Il faut aussi respecter les choix des personnes avec un handicap.

À l'hôpital, il faut aussi des personnes pour aider les patients avec un handicap.



7. Tout le monde doit pouvoir voter facilement.



8. Il faut aussi aider les personnes victimes de violence.

Ça veut dire les personnes qui ont un proche violent.

Ces personnes doivent pouvoir porter plainte facilement.

Il faut des endroits sûrs pour parler et se faire aider.



Le Conseil trouve que c'est très bien de changer la loi.

L'accessibilité c'est bien pour tout le monde !



Traduction réalisée par
www.falc.be